

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Pricos

BE0026535543 (Code ISIN - parts de capitalisation)

géré par KBC Asset Management NV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Pricos est un fonds d'épargne-pension reconnu par la loi et qui vise à accroître son capital à long terme en investissant principalement en actions et en obligations, dans les limites que la loi impose aux fonds d'épargne-pension belges.

Les règles que le gestionnaire doit respecter sont fixées par la loi.

Elles fixent certains pourcentages maximaux en ce qui concerne l'importance des investissements en liquidités, en actions et en obligations que le fonds peut détenir.

La répartition est assujettie à certaines limites: 75% maximum des actifs peuvent être investis en obligations et maximum 75% en actions. Le fonds peut détenir au maximum 10% de liquidités. En outre, la part de l'investissement libellée dans une autre monnaie que l'euro ne peut excéder un maximum de 20%. Pour plus d'informations, notamment sur la répartition géographique des investissements, voir le point intitulé 'Informations relatives aux placements' du prospectus.

Le volet obligataire investit directement ou indirectement (par l'intermédiaire de fonds) au minimum 90% en obligations émises par des entreprises ou des pays ayant une note* de type investment grade* auprès de Standard & Poor's, Moody's ou Fitch, ou en instruments du marché monétaire émis par des entreprises ou des pays dont l'émetteur dispose d'un score similaire auprès d'une de ces agences de notation. Le volet obligataire peut par ailleurs investir jusqu'à 10% maximum en obligations émises par des entreprises ou des pays ayant une note inférieure ou n'ayant aucune note, ou en instruments du marché monétaire dont l'émetteur dispose d'une note inférieure ou n'a aucune note auprès d'une de ces agences de notation. Les obligations peuvent avoir des durées différentes. Tous les thèmes, secteurs et régions peuvent être pris en compte.

La loi impose au fonds de réinvestir les revenus perçus conformément aux dispositions légales reproduites dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations relatives aux placements' du prospectus).

En cas de retrait partiel ou complet du capital accumulé, le participant à l'épargne-pension doit tenir compte d'une fiscalité spécifique.

La devise du fonds est l'euro.

Le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' dans le prospectus)

Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' dans le prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 5?

5 reflète la sensibilité au marché des différents actifs dans lesquels le fonds investit. Par conséquent cet indicateur se situe entre celui typique des fonds obligataires (3), et celui des fonds d'actions (6).

Investir dans ce fonds comporte en outre :

- un risque d'inflation moyen: la composante obligataire n'offre aucune protection en cas de hausse de l'inflation.

Il n'y a pas de protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.
Frais de sortie	5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée	

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.25%	Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie.

Année de lancement: 1987

La devise du fonds est l'euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de Pricos est KBC Bank NV.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel, en néerlandais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier:

- CBC Banque SA
- Crelan SA
- KBC Bank NV

ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) et sur le site internet: www.kbcam.be/kiid/.

La dernière valeur nette d'inventaire* peut être consultée sur le site www.beama.be et/ou les journaux 'De Tijd/ L'Echo'. Toute autre information pratique, y compris la dernière valeur nette d'inventaire*, peut être consultée sur le site internet www.kbcam.be/kiid/.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale belge. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Pricos.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit le fonds commun de placement de droit belge Pricos .

Ce fonds commun de placement ne répond pas aux normes de la Directive UCITS IV.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2016.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbcam.be/kiid/.